

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 7 (1862)  
**Heft:** 10

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement ; — *Guignard*, Louis-Frédéric, au Lieu, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite, — et *Bolay*, Adrien, à Pampigny, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement. — Le 9, MM. *Mandrin*, Gustave, à Aigle, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement ; — *Rouilly*, Charles, à Morges, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement ; — *Hugonnet*, Georges-Henri, à Morges, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 de réserve du 7<sup>e</sup> arrondissement ; — et *Schopfer*, Gustave, à Morges, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement. — Le 16, MM. *Maire*, Henri-Samuel-Louis, à Morges, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement, — et *Duruz*, Laurent, à Vuflens-le-Château, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement. — Le 23, MM. *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, lieutenant de chasseurs du bataillon n<sup>o</sup> 113, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; — *Noverraz*, Joseph-Samuel, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — *Butticaz*, Louis, au Treytorrens, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — *Chappuis*, Henri, à Rivaz, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de grenadiers n<sup>o</sup> 2 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — *Bartré*, Paul à Aubonne, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 d'élite du 4<sup>e</sup> arrondissement ; — *Mamboury*, Juste-Marius, à Crans, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 1 de réserve du même arrondissement ; — *Perrusset*, George, à Orbe, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement ; — *Lambelet*, Ulysse, à Orbe, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 de réserve du même arrondissement ; — *Guibert*, Louis, à Villars-sous-Yens, lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement ; — *André*, Jules-Louis, à Yens, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 1 de réserve du même arrondissement ; — *Curchod*, Charles, à Pompaples 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 2 de réserve du même arrondissement ; — *Varnéry*, Auguste, à St-Prex, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 1 de réserve du même arrondissement ; *Fornallaz*, Charles-Louis-Auguste, à Avenches, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite.

## ANNONCES.

A la librairie RAETZER, à Berne,

Et chez les principaux libraires de la Suisse :

### RECUEIL

DES

LOIS ET PRESCRIPTIONS MILITAIRES  
FÉDÉRALES EN VIGUEUR,

DÉCRÉTÉES AVANT NOËL 1861.

Publié avec le concours de l'administration militaire  
fédérale.

PAR MM. DES GOUTTES ET BECK.

1 fort vol. in-8. — Prix : 4 fr.

### SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Les officiers suisses qui désirent proposer au comité central de la Société militaire fédérale des questions de concours pour l'année suivante, sont invités à les envoyer au président du comité central, M. le colonel fédéral Scherz, à Berne.

### ANNUAIRE MILITAIRE

#### DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

- 1<sup>o</sup> L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.
- 2<sup>o</sup> La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.
- 3<sup>o</sup> Les officiers des divers états-majors de la Confédération.
- 4<sup>o</sup> Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens**, à la Palud, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.